

**ACADEMIE DE VERSAILLES**

**ETABLISSEMENT COLLEGE  
DEBUSSY**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Année scolaire : 2022/2023**

**Numéro de séance : 1**

**Date de convocation : 20 septembre 2022**

**Présidence de : Madame Goldenberg**

**Quorum : 15**

**Nombre des présents : 19 puis 20**

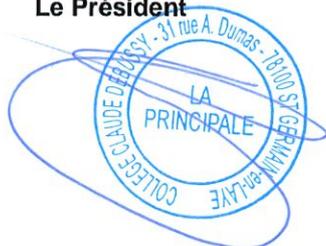
**Signatures**

**SEANCE DU OCTOBRE 18 OCTOBRE 2022**

**Ordre du jour :**

- 1- Présentation de l'ordre du jour
- 2- Approbation du compte-rendu du CA du 4-07-2022
- 3- Communication des élections et instances
- 4- Modifications du règlement intérieur
- 5- Présentation des projets 2022-2023
- 6- Convention de mise à disposition des installations de piscine 2022-2023
- 7- Contrat d'abonnement location entretien machine à affranchir
- 8- Contrat de vérification des installations sportives
- 9- Contrat maintenance mur escalade
- 10- Contrat maintenance extincteurs
- 11- Convention mini entreprise avec l'association les Idéateurs
- 12- Sorties scolaires
- 13- Voyage Espagne
- 14- Questions diverses

**Le Président**



**Le Secrétaire**

**PRESENCE AU CONSEIL**

Qualité	Titulaires			Suppléants					
		Nom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	Mme Goldenberg	X						
	Adjoint	Mme Zwolak	X						
	Gestionnaire	Mme Besson	X						
	CPE	Mme Vidas	X						
<b>Élus locaux</b>	Collectivité de rattachement	M. Péricard		X					
	Groupement de commune								
	Commune siège	Mme Peyresaubes		X					
<b>Personnalité qualifiée</b>		M. Dulong		X					
		M. Rulot		X	X				
<b>Total</b>			<b>4</b>	<b>4</b>					
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	Mme Pinault	X						
		Mme Castin	X						
		Mme Leclere	X						
		Mme De Villedon	X						
		Mme Viaud		X		M. Martin		X	
		Mme Langevin	X						
	M. Zampiccoli	X							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé								
<b>Total</b>			<b>6</b>					<b>1</b>	
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Parents d'élèves	Mme Khiri	X						
		M. Martin	X						
		Mme Lankar	X						
		Mme Raffré	X						
		Mme Rabiller		X		Mme Joliot		X	
		Mme Hammoudou	X						
	Mme Pardon E	X							
Élèves	Julie Paiva	X							
	Louise Franza	X							
	Ifsane Miloudi		X						
<b>Total</b>			<b>8</b>	<b>2</b>				<b>1</b>	

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05

### **1. Présentation de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est lu par le chef d'établissement.

Un point est retiré : l'examen du protocole départemental des soins d'urgence en attendant la nomination de l'infirmière sur le poste.

Un point est rajouté : l'examen du projet de voyage en Espagne en 2023 (point 14).

### **2. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 4 juillet 2022.**

Aucune observation n'est exprimée sur le compte-rendu du conseil d'administration du 4 juillet 2022.

Les membres du CA approuvent le compte-rendu du CA du 4-07-2022.

Résultats du vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

A été abordé la question du vote électronique pour les élections au conseil d'administration. Le principe de ce vote avait été adopté lors du CA du 4 juillet 2022. Mme GOLDENBERG confirme que celui-ci est rendu impossible par les textes officiels. L'ensemble des membres du Conseil d'Administration le regrette.

### **3. Communications des Elections et Elections des instances.**

28% de participation pour les élections de parents d'élèves, Madame La Principale rappelle que le vote électronique aurait peut-être permis d'augmenter le niveau de participation.

Il est ensuite procédé à la répartition des membres du CA au sein des différentes instances.

Les membres du CA approuvent les élections des diverses instances représentatives.

Résultats du vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **4. Modifications du règlement intérieur.**

*18h20 : arrivée d'un membre supplémentaire. Le nombre de présents passe à 20.*

La première modification concerne la mention des horaires dans le règlement intérieur puisqu'ils ont été modifiés depuis la rentrée de septembre 2022, il convenait donc de les mettre à jour dans le RI.

La deuxième modification concerne une clarification sur les autorisations de sortie : « en cours de journée » est remplacé par « sur leur pause méridienne », le sujet étant de rappeler que les demi-pensionnaires ne peuvent quitter l'établissement sur la pause déjeuner que sur autorisation écrite via Pronote des parents et ce avant 9h30 le jour même.

La troisième modification concerne les punitions et sanctions. Cette modification va permettre aux professeurs d'exclure un(e) élève qui perturberait un cours sans que cette exclusion ne soit déjà la sanction en elle-même. Le rapport produit par le professeur après cette exclusion donnera lieu à une qualification soit en exclusion de cours soit en sanction disciplinaire. Mme Goldenberg rappelle que juridiquement nous ne pouvons pas utiliser le mot « exclusion » qui sera remplacé par « mise à l'écart ».

La quatrième modification concerne la vidéoprotection. Sa présence est mentionnée dans le règlement intérieur de la manière suivante : « les abords du collège, les espaces extérieurs et certaines voies de circulation des bâtiments sont équipés de vidéoprotection conformément au vote du CA du 16 juin 2020 ».

Les membres du CA approuvent les modifications apportées ci-dessus.

Résultats du vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 5. Présentation projets 2022/2023.

**Information – non soumis au vote** : Madame Goldenberg rappelle la mise en place et le suivi de l'auto-évaluation du collège.

Devoirs faits : Madame La Principale Adjointe, Mme Zwolak, explique que les parcours sont proposés par les professeurs qui s'appuient sur les résultats scolaires de l'année dernière. Il y a plusieurs niveaux de classe, et chaque professeur principal a donné une liste complète de 185 élèves : 15% des parents ont refusé.

Madame La Principale rappelle les divers projets mis en place : projet de Lecture pour les 6<sup>èmes</sup>, le forum des métiers avec une vigilance particulière pour l'orientation des classes de 3<sup>ème</sup>, les projets divers (classe à voyage, classe coopérative 3eme ...)

CHAM projet interdisciplinaire avec une nouveauté d'ouverture d'une classe CHAAP à venir ( – en cours de validation). Monsieur Péan professeur d'arts plastiques, a la charge du dossier et la collaboration sera mise en place avec La CLEF à St GERMAIN EN LAYE. (Demande à rendre avant le 21 octobre.)

Stages sur les problématiques de l'inclusion (Classe allophone, inclusion UPE2A, apport des sciences cognitives...). Madame La principale, rappelle que ce sont des demandes de stage effectuées par l'établissement et elle s'excuse pour les difficultés rencontrées avec l'organisation des stages et la crise COVID. Elle rappelle qu'un stage sur « l'inclusion » aura lieu le 26 janvier prochain. D'autres stages prévus par l'établissement pour le second semestre (pour chaque stage environ 15 à 25 professeurs sont inscrits).

Groupe d'empathie active (GEA) avec la méthode Pikas pour la prévention harcèlement et cyber harcèlement : Madame Goldenberg rappelle l'importance des stages et la formation à la méthode Pikas dans l'accompagnement des situations de harcèlement à l'école. Elle précise que cette méthode n'apporte pas de sanction mais un accompagnement au cas par cas basé sur l'écoute et l'accompagnement. Enfin, Mme La principale confirme que si le harcèlement est très sévère, des sanctions sont imposées. Cette année, les règles de fonctionnement basiques (chewing-gum, impolitesses...) seront rappelées et suivies.

CESC (action de santé et de prévention mais aussi citoyenneté) : Madame Zwolak la Principale Adjointe rappelle que la commission a déjà eu lieu et explique les actions citoyenneté. Par rapport à l'année dernier, cette commission a eu lieu en début d'année (Exposition interactive sur la justice, police municipale, questions de justice, autres axes...) Monsieur Zampiccoli et l'infirmier interviennent en binôme pour AVH78. La laïcité sera expliquée à nouveau aux élèves.

CVC : Mme Vidas déclare le nombre d'élèves et rappelle l'objectif de cette commission et des candidatures en précisant qu'il y aura une élection prochainement. Plusieurs projets en cours durant la pause méridienne (web radio, club vidéo, potager...), elle confirme aussi qu'il y a moins d'incidents et de bagarres dans la cour.

Monsieur Martin, rappelle que la FSE soutient financièrement les ateliers et qu'il y a d'autres projets en gestation. Madame La Principale confirme la réouverture de la salle du foyer.

### **6. Convention de mise à disposition des installations de la piscine 2022/2023**

Il s'agit d'une convention entre le collège Claude Debussy et le syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine de St-Germain-en-Laye. Elle a pour objet la mise à disposition pour le collège de lignes d'eau pour apprendre à nager aux élèves de 6° non nageurs.

La convention est conclue pour l'année scolaire 2022-2023. Le tarif applicable est de 14.70 € par ligne d'eau de 25m pour chaque séance d'une heure soit 147 € pour la saison 2022-2023.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la convention.

Résultats du vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **7. Contrat abonnement location entretien machine à affranchir.**

Madame Besson soumet un certain nombre de contrats qui arrivent à échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette échéance permet de renégocier les contrats, de les soumettre à la concurrence et d'obtenir parfois des conditions financières plus avantageuses pour des prestations identiques.

Le contrat d'abonnement, location et maintenance de la machine à affranchir est conclu avec la société Quadient. Le coût annuel est de 371.29 € HT soit 445.55 € TTC.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer le contrat.

Résultats du vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **8. Contrat vérification installations sportives**

Le contrat est conclu avec la société DEKRA pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse pour une durée égale sans excéder 3 ans.

Le coût de la 1<sup>ère</sup> année est de 520.80 € TTC et comprend la vérification visuelle sans essai en charge des 10 poteaux de basket extérieur ainsi que la vérification périodique des 10 poteaux de volley, de 2 poteaux de tennis et 17 poteaux de badminton.

Le coût de la 2<sup>ème</sup> année est de 710.40 € TTC et comprend la vérification avec essai en charge des 10 poteaux de basket extérieur ainsi que la vérification périodique des 10 poteaux de volley, de 2 poteaux de tennis et 17 poteaux de badminton.

Le coût de la 3<sup>ème</sup> année est de 520.80 € TTC et comprend la vérification visuelle sans essai en charge des 10 poteaux de basket extérieur ainsi que la vérification périodique des 10 poteaux de volley, de 2 poteaux de tennis et 17 poteaux de badminton.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer le contrat.

Résultats du vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **9. Contrat maintenance mur d'escalade**

La société PYRAMIDE est retenue pour la réalisation de la maintenance du mur d'escalade du collège. Il s'agit de la même société que celle qui intervient au lycée voisin Jeanne d'Albret. Le contrat a un coût de 972 € TTC par an.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer le contrat.

Résultats du vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **10. Contrat de maintenance des extincteurs**

La société DUBERNARD est retenue pour cette prestation. Le contrat est de type « tout compris » sauf les rechargements d'extincteurs utilisés, les réparations d'extincteurs endommagés, les remplacements d'extincteurs périmés. Le coût annuel du contrat est de 664.57 € TTC.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer le contrat.

Résultats du vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **11. Convention mini entreprise avec l'association « les idéateurs »**

Une convention est conclue avec l'association les Idéateurs pour la mise en œuvre au collège du projet de la mini entreprise. La convention est conclue pour l'année scolaire 2022-2023. Le coût est de 300 € qui correspond aux frais de participation à l'association. Cette somme est prise en charge par le département des Yvelines (subvention SIEL).

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la convention.

Résultats du vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 12. Sorties scolaires

Madame Besson rappelle que les deux sorties proposées sont obligatoires et gratuites pour les familles. Une en décembre 2022 au salon du livre jeunesse de Montreuil et une en juin 2023 à la cité des sciences. Elle remercie les dons du foyer FSE pour couvrir les dépenses élèves. Le collège prend en charge les dépenses des accompagnateurs.

**Première Sortie :** Projet Cité des sciences au mois de juin 2023. 52 élèves. Montant 6,02 euros par élève (frais de transports +entrées).

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à organiser la sortie scolaire à la cité des sciences en juin 2023.

Résultats du vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Deuxième sortie :** Projet Salon du livre à Montreuil, 5<sup>e</sup>6. 29 élèves. Budget bus, montant 16.46 € euros par élève.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à organiser la sortie scolaire au salon du livre et de la presse en décembre 2022.

Résultats du vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 13. Voyage scolaire en Espagne

Voyage en Espagne avec une modification sur le tarif et le nombre de participants pour un montant de 470 Euros / par personne voté au mois de juin. Le tarif de 475 euros a été validé dans une classe mais comme il n'y a pas assez de participants, le voyage a été ouvert à 2 autres classes (3<sup>e</sup>8 et 3<sup>e</sup>3) pour un total de 45 élèves et 3 accompagnateurs. Madame Besson, précise que le don de Jules Verne va couvrir les frais d'accompagnateur.

Les membres du CA donnent leur accord sur la réalisation du voyage en Espagne en avril 2023.

Résultats du vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 14. Questions diverses

**Première question :** La fédération des parents d'élèves FCPE demande des précisions sur la mise en place des plans d'aides aux élèves en difficultés (PAP, PPRE, ...) et propose le soutien d'un parent référent Madame Caroline Delaet médecin généraliste. Madame La Principale rappelle les différentes formes de plans et solutions apportés aux élèves et précise que Monsieur Marti est le professeur référent en charge du PPS. Madame Goldenberg accepte que Madame Caroline Delaet soit référent parent en binôme avec Monsieur Marti.

**Deuxième question** : La fédération des parents d'élèves FCPE, rappelle les difficultés financières et d'insertion pour les élèves allophones d'origine russe et ukrainienne en précisant que certains ont le statut de réfugiés politiques et sont dans une grande précarité financière. Madame La principale explique que ces enfants sont pris en charge (cantine gratuite, aide à l'achat des fournitures scolaires...). Ils ont cours de français en classe UPE2A et pour une meilleure inclusion des élèves, ils sont dispersés dans des classes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.